ROUBAIX

LE PARC BARBIEUX ET LES TRAMWAYS DU BOULEVARD LILLE-ROUBAIX

Grâce à l'intervention heureuse de M. Vincent, préfet du Nord, un conflit sérieux vient d'être évité, entre la municipalité de Roubaix et la Compagnie de « l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing » (Compagnie Mongy), au sujet du Parc Barbieux et de la traverse du chemin de fer du Nord, sur le boulevard de Beaurepaire.

Brièvement, nous rappellerons les faits dont le public a d'ailleurs été déjà saisi par les lettres que nous avons publiées.

En vertu d'un décret d'utilité publique rendu par le Président de la République, sur les avis exprimés par le Conseil Général du Nord, la ville de Roubaix, la Chambre de Commerce de Roubaix et par le public, au cours des enquêtes d'utilité publique, la Compagnie Mongy a l'obligation de faire passer sa ligne de tramways électriques qui suit le grand boulevard de Lille à Roubaix, à travers le Parc Barbieux, du côté de l'avenue de Jussieu. Or, ce côté du parc est précisément celui que l'on réserve aux familles et aux enfants, pour leur tranquillité et leur sécurité; tandis que, au contraire, le côté de l'avenue Le Nôtre qui lui est opposé, est livré à la circulation publique et des automobiles notamment. La ville de Roubaix demandait à la Compagnie concessionnaire de dévier ses voies en dehors du parc, par la Verte-Rue.

Celle-ci répondait : « Je ne peux dévier ma ligne en dehors du parc, qu'en vertu d'un nouveau décret ne pouvant intervenir que dans un délai assez long. Or, je dois ouvrir incessamment ma ligne du boulevard dès que celui-ci me sera livré. »

Bien que cette situation semblât sans issue, l'accord a pu se faire sur les bases suivantes :

En attendant le passage de la ligne par la Verte-Rue élargie, après l'obtention d'un décret d'utilité publique rendu dans la même forme, et après consultation du public et des corps délibérants que la loi désigne, le tramway électrique de Lille à Roubaix traversera le Parc Barbieux « provisoirement », mais seulement par l'installation sur l'avenue Le Nôtre, déjà réservée aux automobiles, d'une seule voie, la deuxième pouvant être placée, à titre précaire, dans la Verte-Rue.

Il est à espérer que cet accord sera maintenu par le Conseil municipal de Roubaix et par le Conseil d'administration de la Compagnie, rendant définitif l'accord réalisé entre les représentants des deux parties.

En ce qui touche la traversée du chemin de fer à Beaurepaire, par un passage supérieur, il a été expliqué que l'administration ministérielle impose partout la suppression des passages à niveau. Toutefois, des démarches seront faites pour le maintien de celui-ci. Dans le cas où ces démarches n'aboutiraient pas, la Compagnie Mongy accepterait de modifier son projet, de manière à ne plus gêner la circulation des rues de Valenciennes et Boucicaut, et de plus, la largeur d'emprise sur le boulevard de Beaurepaire serait réduite. La déviation de la ligne du tramway sur des terrains placés en dehors de la voie publique ne peut pas, paraît-il, s'opérer en exécution du décret d'utilité publique en vigueur.

Comme on le voit, la bonne volonté a été manifeste de part et d'autre, dans l'intérêt public général. La question la plus importante, celle du Parc Barbieux, a été arrangée au mieux, et les Roubaisiens auront ainsi la satisfaction de pouvoir s'y rendre facilement, rapidement et économiquement, pour y circuler paisiblement.

Avec la même bonne volonté de la part de la Compagnie du Nord et du ministre des Travaux publics, on aboutira, espérons-le, à l'exécution du passage à niveau, à la traversée du chemin de fer du Nord à Beaurepaire, ce qui dispenserait la Compagnie Mongy de modifier son projet dans le sens indiqué ci-dessus, et permettrait d'ouvrir plus tôt au public la ligne Leers-Roubaix.

UNE NOUVELLE PLANTE TEXTILE

On commence à cultiver, au Brésil, une plante textile assez semblable au lin, et à laquelle on a donné le nom de « Canhamo Brasiliensis Perini ».

Cette plante, vulgairement connue sous le nom de lin du Brésil, est une herbe qui, sous le climat brésilien, atteint, en quatre ou cinq mois, une hauteur de 14 à 28 pieds. Elle offre sur le lin les avantages suivants :

Le lin du Brésil est plus résistant que le lin d'Europe aux attaques des insectes et des cryptogames et il se défend mieux contre la sécheresse. Sa croissance est plus rapide ; dans les pays tropicaux, on peut obtenir trois récoltes par saison. De plus, sa culture est moins exigeante que celle des autres plantes textiles. *Il est doué d'une résistance, d'une flexibilité et d'une finesse supérieures à celle du coton et du lin d'Europe et peut plus facilement que ces deux plantes se teindre et se blanchir.* Enfin, les débris du lin du Brésil possèdent d'excellentes propriétés qui permettent d'en faire un papier estimé.

Moniteur des Fils et Tissus.

LE COURS DU COTON

Notre confrère de Paris, *Le Moniteur des Fils et Tissus*, publie l'importante information suivante :

Le marché du coton est de nouveau bouleversé par l'intervention du spéculateur Sully, qui avait déjà fait naître quelques graves paniques en 1903 et 1904. Grâce à de puissants appuis financiers, Sully a provoqué, dans la séance du 16 janvier dernier, à New-York, une hausse de 40 points sur les termes éloignés. Son action est facilitée par la pénurie et la mauvaise qualité des disponibilités offertes. Mais les dissensions entre les filateurs anglais et leur personnel paralysent le mouvement de hausse.

SAVON DU CONGO Blancheur du teint Victor VAISSIER

WATTMAN BLESSÉ

Samedi vers midi, rue du Grand-Chemin, en voulant éviter que son tramway tamponne un camion de la maison Goupil frères, expéditeurs, M. Devoldre Eugène, âgé de 31 ans, wattman, demeurant rue Turgot, cour St-Joseph, 11, a eu le bras droit comprimé entre le devant du tram et le camion.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Bélé, M. Devoldre qui a une fracture de l'avant-bras, a été admis à l'hôpital de la Fraternité.

LES FÊTES DU TRICHON

Le comité des Fêtes de ce quartier quoiqu'à peine constitué, ne demeure pas inactif. Pour apprendre en effet qu'en plus des nombreuses attractions et réjouissances qu'il prépare, il a eu l'heureuse idée d'organiser pour le dimanche 31 mai la première sortie de la Reine du Marché aux Poissons, entourée de ses demoiselles d'honneur, et de ses camarades de la corporation. Ce sera certainement un numéro inédit dans nos fêtes locales et que le Trichon seul pouvait produire. Les marchands du Minck s'apprêtent à faire des merveilles et il est certain que leur bienveillant concours contribuera pour une large part à la réussite des Fêtes du 31 mai.

EXTRAIT DE JUGEMENT

Par suite d'un extrait de jugement du 1904, le condamnant à 15 jours de prison pour coups et blessures, [illegible] la nommée Rimbert Laguette, âgée de 38 ans, [illegible]

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES ANCIENS SOLDATS BLESSÉS FRANÇAIS

[illegible] 25 fr. — [illegible] 20 fr. — [illegible] 10 fr. — Augustin Vanouvre, 10 fr. — Wattel-Maillon, 10 fr. — Lepoutre-Pollet, 10 fr. — Delaoutr-Lorthiois, 10 fr. — Wattine Alphonse, 10 fr. — Valentin Augustin, 10 fr. — Docteur [illegible], 10 fr. — [illegible], 5 fr. — Vergaert, rue de Lannoy, 5 fr. — Béghin-Bogard, 5 fr. — [illegible] Lamarque, 5 fr. — Jean-Baptiste Delaplace, [illegible] Grande-Rue, 5 fr. — Desoubrie-Sa[illegible], 5 fr. — [illegible] Célestin, 5 fr. — Jules Beir[illegible], 5 fr. — [illegible] Cuvelier, 5 fr. — Epargne [illegible]

La commission administrative a l'honneur d'informer ses concitoyens que son délégué continuera ses visites à domicile, toute la semaine prochaine, aux rues ci-après : rues Saint-Vincent-de-Paul, Cassel, d'Alsace, boulevard d'Armentières, boulevard de la République, rues de la Gare, Nain, Vieil-Abreuvoir.

LA DERNIÈRE REPRÉSENTATION DU THÉATRE DU FONTENOY

Dimanche dernier, au Grand-Théâtre, la soirée a été consacrée à une représentation de « Napoléon », la pièce à grand spectacle dont nous avons signalé le grand succès sur la scène réputée du Théâtre du Fontenoy. Cette représentation au cours de laquelle les dévoués artistes de M. Paul Douai remportèrent un brillant succès, était malheureusement l'avant-dernière.

En effet, c'est dimanche prochain 15 mars, la clôture de la saison théâtrale et les adieux de la troupe tant aimée des habitués de notre seconde scène. Pour cette dernière représentation extraordinaire à prix réduits, nous aurons : « L'Assommoir », drame en 9 actes, et « Jenny l'Ouvrière », drame populaire en 5 actes. Prix des places : loges, 1 fr. 50 ; fauteuils, 1 fr. ; parquet, 0,75 ; parterre, 0,50; galeries, 0,30.

TOURNÉE GALLEPE

Prochainement, une seule représentation du grand succès : « Le Billet de Logement », vaudeville en trois actes de MM. H. Kéroul et Mars. Le plus grand succès de rire du théâtre des Folies-Dramatiques de Paris. 500 représentations consécutives.

Dans notre prochain numéro nous ferons connaître à quelle date est fixée cette représentation.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Jules Happe, rue de Blanchemaille — Jeanne Vanmarcke, rue du Pile, 128 — Léa Vanmarcke, même adresse — Bernadette Toulemonde, rue des Arts, 10 — Antoine Obled, rue Rosa-Bonheur, 2 — Henri Mazeman, rue de la Barbe-d'Or, cour Thérin, 3 — Marie Vandenhaule, rue des Filatures, cour Leneir, 3 — Simonne Vandenhaute, même adresse — Marthe Annick, Grande-Rue, 402.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Entre : Jean Soleau, mécanicien, rue Gay-Lussac, 12 et Marie Stackler, ménagère, même adresse — Achille Delmotte, trieur, rue du Tilleul, cour Roussel, 3 et Mélanie Mittier, demoiselle de magasin, rue de Lannoy, cour Borgue, 10 — Julien Vallée, trieur, rue de Flandre, cour Wattel, 4 et Malvina Cleys, encaisseuse, rue Dombasle, 40 — Jules Dhulst, tisserand, rue Pierre-de-Roubaix, 157 et Angèle Leclercq, tisserande, rue de Bouvines, 19 — Henri Bossart, garçon brasseur, rue de Lannoy, 211 et Marie Laloo, visiteuse de tissus, rue Decrême, 199 — Charles Honoré, fileur, rue du Tilleul, 387 et Céline Desreumaux, étireuse, rue de Beaurewaert, 109 — Pierre Lagets, fileur, rue Decrême, 134 et Marie Goossens, ménagère, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 18 — Lucien Buron, tailleur d'habits, rue Monge, 124 et Henriette Devynck, soigneuse, rue de la Balance, cour Degraeve, 8 — Emile Lorfebvre, teinturier, rue des Sept-Ponts, cour Masure, 11 et Fébronie Liagre, bobineuse, même adresse.

MARIAGES. — Eugène Houlier, gardien de bureau des postes, rue Nain, 3 et Sophie Cornu, servante, même adresse — Eugène Moulin, apprêteur, rue Pellart, fort Mulliez, maisons Foveau, 23 et Florine Vandenabeele, soigneuse, même adresse — Arthur Debusschere, soldat au 161e régiment d'infanterie, à Verdun et Hortense Plaisant, rattacheuse, rue Monge, cour Plaisant, 15 — Jean Sanctorum, chaudronnier en cuivre, rue des Tuileries, 44 et Rachel Boccard, soigneuse, rue Decrême, 193.

DÉCÈS. — Maria Devendeville, 26 ans, ménagère, rue de Rocroy, 69 — Emile Dalotte, 30 ans, voyageur de commerce, rue des Vosges, 22 — Denise Leroy, 3 ans, rue de la Conférence, 8.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 13 mars (suite)

Boulevard Industriel

M. le maire développe un rapport relatif au Boulevard Industriel qui, embrassant tout le périmètre de la ville, doit relier la gare principale à la gare des Francs.

On sait que cette voie de communication, qui doit puissamment aider au développement de notre ville, et favoriser le commerce et l'industrie, a été ouvert au moyen de cessions amiables et par voie d'expropriation.

En ce qui concerne les parcelles expropriées, là comme en toutes autres circonstances semblables, l'institution surannée du jury d'expropriation nous a valu une grosse majoration de nos évaluations. De 535.000 fr., le chiffre se trouva porté à 890.000, soit une insuffisance de 355.000 fr.

Il nous reste à rendre le boulevard praticable, à le planter d'arbres sur toute son étendue.

On réserverait l'établissement des aqueducs et des canalisations d'eau qui sont l'œuvre de l'avenir et qu'on créerait au fur et à mesure de l'établissement d'usines et d'habitations.

En ce qui concerne l'éclairage, on ne saurait ouvrir une grande artère de ce genre sans y mettre le gaz. C'est de ce côté une dépense de 270.000 francs. En résumé, une somme de 1.080.000 fr. doit figurer dans un emprunt à réaliser pour le Boulevard Industriel.

La somme est un peu grosse, dit M le maire, mais on ne saurait s'y soustraire et il nous faut savoir faire les sacrifices qui s'imposent et réparer l'imprévoyance du passé.

MM. Wagnon et Courtois demandent chacun de leur côté, qu'on remédie à la situation défectueuse d'une partie en pente avoisinant la gare des Francs, et aux abords de la traversée du boulevard dans la rue Achille-Testelin. Ainsi sera fait.

Ecurie de l'ébouage

On se propose d'établir sur un terrain d'une superficie de 1.100 mètres carrés, un vaste hangar pour y remiser tout le matériel de l'ébouage, les balayeuses, voitures d'arrosage, etc., qui fourniraient ainsi un usage plus prolongé. On installerait également une machine à découper et à concasser les grains et fourrages, mue par un moteur à gaz. Enfin, un réfectoire, vestiaire, lavabos, cabinets d'aisance, seraient installés pour le personnel de l'ébouage. On construirait un pavillon pour le surveillant-concierge et le tout se compléterait d'un mur de clôture de la cour. La dépense totale est évaluée à 26.400 fr.

M. Coppin n'ignore pas, dit-il, que ce serait créer un précédent de paver le bout de la rue Montesquieu qui donne accès à la ferme, mais la chose lui semble cependant d'une grande nécessité pour la facilité personnelle de la ville.

M. Mosurel. — Ce serait en effet, un précédent qu'on se plairait à invoquer par la suite, la rue Montesquieu étant une rue particulière.

M. le maire, MM. Salembien et Cordier, adjoints, expriment tour à tour qu'on ne saurait entrer dans une semblable voie. M. le maire dit que la ville fera ce qu'elle doit au-devant de sa propriété, rien de plus, en souhaitant que cela serve d'indication aux autres.

M. Salembien. — Il y a encore 150 rues particulières et l'on ne saurait songer à mettre en contribution les finances municipales pour y faire, au plus grand profit des propriétaires de ces rues, tous les travaux de mise en état de viabilité. Et cependant, si on le faisait pour une, il faudrait le faire pour toutes.

M. le maire dit de son côté qu'il y aura lieu de régler, une fois pour toutes et d'une manière générale, cette obsédante question des rues particulières. On ne peut pas tout résoudre à la fois. La question des trottoirs a été résolue, il en sera de même des rues particulières. Comme le disait M. Salembien, il serait vraiment trop commode, de la part de certains propriétaires qui ont ouvert des rues pour la mise en valeur de terrains, d'attendre de nous que nous allions y dépenser ensuite l'argent de tous pour mettre les dites rues en état de viabilité.

M. Salembien, adjoint, signale des réclamations qui se font jour rue de Roubaix, où les [illegible] par l'établissement de [illegible] de retour de courant des tramways. Il demande que là où l'on [illegible] les poteaux de câbles électriques [illegible] l'inconvénient [illegible].

M. Heulat parle dans le même sens que M. Salembien. [illegible]

On énumère plusieurs projets de voirie à compléter [illegible].

M. Salembien, adjoint, dit qu'il y aurait lieu [illegible] une somme de 30.000 fr. pour canalisation d'eau potable.

Chemins vicinaux ordinaires

Le bail d'entretien des chemins vicinaux ordinaires ayant pris fin le 31 décembre dernier, il y a lieu de procéder à une nouvelle adjudication pour l'entreprise des dits travaux d'entretien pendant les années 1908, 1909 et 1910.

Le Conseil municipal, sur le rapport du maire, homologue les devis, cahier des charges et bordereau de prix dressés à cet effet par M. Sipra, agent-voyer cantonal.

Listes des candidats répartiteurs

Le Conseil, d'un commun accord, décide que les listes des candidats aux fonctions de commissaires répartiteurs des contributions directes à présenter au choix de M. le Préfet, seront composées des mêmes noms que l'année dernière.

Cessions de terrains à la voie publique

Le Conseil homologue les contrats à passer pour diverses cessions de parcelles de terrains à la voie publique, rue du Chêne-Houpline et rue Auber.

Electricité

Un long mémoire comportant 20 pages de texte imprimé, a été distribué à MM. les membres du Conseil. Ce mémoire renferme tout l'historique de la question de l'électricité. Il rappelle dans quelles conditions la ville, en édifiant il y a quelques années, une usine électrique, s'est assuré, en dépit d'une loi datant de 1906, le bénéfice du monopole pour la distribution de l'énergie électrique destinée aussi bien à l'éclairage qu'à la force motrice.

Mais pour mettre le courant à un prix réellement avantageux à la disposition de l'industrie et des particuliers, la ville se trouvait amenée, soit à construire à grands frais une nouvelle usine répondant à toutes exigences, ou à s'entendre avec une société qui lui fournirait le courant qu'elle revendrait ensuite.

C'est cette dernière solution, sans contre dit la plus avantageuse, qui fut adoptée.

Une convention fut passée à cet effet avec la société Energie Electrique du Nord, convention approuvée par le Conseil municipal, de même que les tarifs et série de prix du courant destiné à l'éclairage, à la grande et à la petite industrie.

En un mot, tous les travaux et installations à faire pour la distribution du courant seront exécutés par la société contractante agissant pour le compte de la ville. A cet égard, une dépense de 700.000 fr. est à prévoir et à faire figurer dans un prochain emprunt.

M. Coppin dit, que sans conteste on ne peut que féliciter l'Administration et le Conseil de leur esprit d'initiative et d'entreprise, pour doter largement la ville d'écoles modèles et de toutes sortes de belles institutions; il importerait seulement de presser un peu l'achèvement de grands travaux, comme la Bourse de Commerce, par exemple.

M. le maire répond qu'en ce qui concerne certains travaux comme la Bourse ou le Sanatorium, on a été amené à compléter de suite ce que d'abord on avait décidé d'ajourner à plus tard. L'exécution de la flèche et le beffroi de la Bourse prévus par l'architecte, étaient dans ce cas. Mais lorsque nous eûmes l'assurance que l'Exposition, la Fête fédérale et la visite du Président de la République auraient lieu, nous décidâmes d'achever le monument extérieurement et d'en faire admirer l'ensemble. Il nous faut créer maintenant les ressources à l'achèvement définitif.

M. le maire évoque le gigantesque effort que l'on a fait de tous les côtés à la fois. On peut dire que nous n'avons reculé devant rien et qu'à ce titre nous sommes uniques. On ne trouverait certes pas une autre municipalité qui puisse offrir un tel effort, si nous avons été audacieux on n'a pas à nous en blâmer, car le programme colossal que nous nous sommes donné à tâche de réaliser, a pu l'être, et c'est là notre plus bel éloge, sans que nous imposions un centime additionnel à nos concitoyens.

La séance publique est levée et le Conseil, constitué à huis clos, délibère sur des demandes de bourses et soutiens de famille.

ON MOBILISE LES PETITS JEUNES GENS DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

En vue des prochaines élections, les cléricaux multiplient les réunions des groupes de la jeunesse catholique.

Toujours en vertu de la même tactique qui du reste ne leur a jamais réussi, nos adversaires s'imaginent naïvement qu'il suffit d'exciter leurs petits jeunes gens et de les envoyer manifester bruyamment dans les rues pour impressionner les électeurs et influencer le scrutin.

Si cela pouvait être, ce serait, dans tous les cas, dans le sens diamétralement opposé au but poursuivi.

L'expérience a été faite trop de fois de façon concluante, pour que les cléricaux puissent conserver la moindre illusion.

Il leur plaît de continuer néanmoins cependant dans les mêmes errements. C'est leur affaire. Ils peuvent mobiliser à leur aise tout leur petit monde, distribuer « les mots de passe et de ralliement », la veste, cette fois, comme les précédentes, est au bout de l'aventure.

Aujourd'hui, c'est la commune de Roncq qui doit voir défiler les bataillons des « gossaillons » de la jeunesse calotine, à la tête desquels marcheront MM. Groussau, Barrois, Sion et des tas de curés à la soutane retroussée et au chapeau en bataille.

Tremblez, républicains Roncquois. On les a stylés, animés, enthousiasmés, enfiévrés, pour la sainte cause du pape et de l'église, et ils sont prêts à vous pulvériser... si vous vous y prêtez.

Mais, réflexion faite, nous pensons que vous n'avez pas besoin d'avoir peur. Il vous suffira de vous boucher les oreilles et de hausser les épaules devant des démonstrations plus ou moins bruyantes et sans portée, mais qui sont cependant comme un véritable défi dans une commune où la réaction aux abois s'est livrée aux manœuvres que nous avons signalées.

VOL DE VIANDE

Hier vers quatre heures et demie de l'après-midi, M. Vital Vandrisse, boucher, rue Verte, avait préparé de nombreux morceaux de viande qu'il déposa dans un panier pour être portés chez divers clients en ville.

Le temps pour M. Vandrisse de passer dans sa cuisine pour revêtir un tablier immaculé et de revenir dans sa boucherie, avait suffi à un adroit filou pour s'emparer du panier et de son contenu déposé sur une table. Un passant informa la victime du vol qu'il avait vu un individu s'enfuyant, un panier au bras, par la rue Condorcet. Le vol est évalué à une centaine de francs. La police a été informée.

VIOLENCES LÉGÈRES

L'agent Derbaudringhien a dressé un procès-verbal de contravention à charge de Joseph C..., peigneur, et sa femme Florence M., rue de Renaix, pour violences exercées sur la personne de leur voisine Mme Marie-Louise Delfosse.

LA GRÈVE DES OUVRIERS FERBLANTIERS-ZINGUEURS ET AIDES

Tout fait espérer que la grève des ouvriers ferblantiers et aides va recevoir une prompte solution. A la suite de désaccord, le Syndicat des Patrons s'est dissous. Néanmoins la plupart des patrons ferblantiers-zingueurs se sont réunis et concertés sur la demande d'augmentation de 20 % de salaire formulée par les ouvriers.

La grosse majorité des patrons sinon l'unanimité, est favorable à une augmentation de 10 %.

EXTRADÉS BELGES

La gendarmerie de Tourcoing a remis entre les mains des autorités belges les nommés, Jules Hertens, 21 ans, journalier, réclamé par le parquet de Courtrai sous l'inculpation de vol qualifié, sortant de la prison de Dunkerque ; Ghislain Van Paemel, 22 ans, garçon coiffeur, poursuivi par le parquet d'Anvers pour attentat aux mœurs, sortant de la prison de Lille.

LYCÉE DE TOURCOING

Nous rappelons la charmante fête qui doit avoir lieu aujourd'hui dimanche à 3 heures de l'après-midi au Lycée et qui sera donnée par les élèves et anciens élèves de l'établissement. Le programme qui a été établi comporte une série de numéros tous plus attrayants les uns que les autres.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

M. Ernest Tanghe, 36 ans, teinturier chez MM. Tiberghien frères, industriels, rue de Paris, s'est fait une déchirure musculaire de la région lombaire en soulevant une pièce de tissu. Docteur Leduc, 10 jours.

— Chez MM. Achille et Pierre Pollet, peigneurs, rue de Dunkerque, M. Charles Vannest, 47 ans, lisseur, s'est fait une déchirure musculaire du muscle jumeau du côté gauche, par suite d'une glissade. Docteur Decherf, 12 jours.

— M. Jean Van Wesmaele, 19 ans, rattacheur chez MM. Léon Cau et Cie, filateurs, rue du Midi, a eu la jambe droite comprimée entre le chariot de son métier et un heurtoir. Compression de la jambe, œdème consécutif. Docteur Cuissel, 15 jours.

— Charles Lallement, 17 ans, étireur chez M. Alfred Dupont, industriel, rue de la Blanche-Porte, a été atteint de plaie contuse de l'annulaire gauche avec arrachement de la base de l'ongle. Docteur Jullien, 15 jours.

VOIR

aujourd'hui dimanche et jours suivants, à la Maison Blondeau, tailleur, place Saint-Christophe, Tourcoing, l'Exposition des Nouveautés d'Eté. 3915

THEATRE MUNICIPAL, PLACE LEVERRIER

Aujourd'hui dimanche, 15 mars, en matinée, représentation de gala : *Mignon*, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, de MM. Carré et Barbier, musique d'Ambroise Thomas. Le rôle de Mignon sera rempli par Mlle Christiane Karl, celui de Philine, par Mlle Lina Fréville, M. Radoux, Wilhem Meister ; M. Bruisson, Lothario ; M. Sarpe, Laërte ; Mlle Talem, Frédéric, etc.

Vu l'importance de l'ouvrage, le rideau se lèvera à 3 heures précises.

Bureaux à 2 h. ½, prix ordinaire des places.

Il y aura foule compacte à n'en pas douter, aujourd'hui au théâtre, *Mignon* est un pur chef-d'œuvre que l'on ne se lasserait de voir représenter.

La distribution des rôles nous garantit du reste une magistrale interprétation.

Jeudi 19 mars, en soirée, unique représentation du grand succès *Le Billard rouge*, drame de cape et d'épée en 6 actes, dont un prologue.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Lehauw Agnès, rue des Carliers, 75 — Lecoutre Léonie, rue de Berchem, 27 — Heye Agnès, rue de Soissons, 174 — Favoreel Georges, rue de Cronstadt, 25 — Monteyne Raymond, rue de Mouvaux, 169 — Couvreur Félix, rue Saint-Jacques, 53 — Meunier Louis, rue du Tilleul — Warlop Gérard, rue de Belfort, 48 — Transier Lucien, rue Nationale, 122.

DÉCÈS. — Tonnel Marie, 62 ans, rue de Strasbourg, 7.

1 mort-né.

AUTOUR DE LILLE

LINSELLES. — ENCORE ET TOUJOURS. — Depuis que « l'Avenir » vient tous les dimanches porter à Linselles la bonne parole républicaine émancipatrice, certains cléricaux que tout le monde connaît ont perdu le sommeil. Ces partisans de la sainte ignorance se livrent contre le vaillant journal à une propagande effrénée. Nous laisserions bien ces défenseurs de l'obscurantisme à outrance accomplir tout à l'aise leur besogne aussi inefficace que grotesque, s'ils ne montraient pas un peu trop le bout de leur oreille, et si, par des boniments intéressés, ils ne cherchaient pas à tromper la bonne foi du peuple et de l'ouvrier.

Ces messieurs dénoncent toujours et partout la mauvaise presse, or, ils rangent « l'Avenir » parmi les mauvais journaux. « L'Avenir » un mauvais journal ! Allons donc ! Un mauvais journal est celui qui répand l'obscénité et propage la corruption ! Ce n'est pas le cas pour « l'Avenir. »

Ceux qui disent le contraire peuvent faire pâmer de désolation les saintes mères chrétiennes, entre les mains desquelles on voit plus souvent des bons de Saint-Antoine de Padoue qu'un journal, mais ils font sourire ceux qui réfléchissent et ceux qui ne sont pas aveuglés par la haine cléricale et égarés par l'esprit de parti.

Pourquoi donc les cléricaux font-ils à Linselles la guerre à « l'Avenir » ? Pourquoi, c'est parce qu'ils savent que « l'Avenir » fait connaître au peuple tout ce que la République a fait et fait pour l'ouvrier, et ils veulent calomnier le gouvernement que la France s'est donné. Ils font la guerre à « l'Avenir » parce que « l'Avenir », en instruisant les travailleurs, leur apprend leurs droits et leurs devoirs, et qu'eux veulent bien leur rappeler leurs devoirs, mais jamais leurs droits. Enfin, ils font la guerre à « l'Avenir » parce que « l'Avenir » instruit le peuple, fait fondre les préjugés, et que le jour où le peuple linsellois sera instruit, et que ses préjugés, encore bien nombreux, auront disparu, la domination honteuse de la coterie cléricale sera détruite à Linselles.

Continuez votre guerre, messieurs, nous saurons nous défendre. Sans doute, vous êtes puissants à Linselles, et les vrais amis de l'ouvrier ne sont pas tous à la mairie, au contraire. La classe ouvrière, instruite, pourrait bien s'apercevoir qu'elle est forte, et qu'elle est à la merci d'une poignée de messieurs qui se fichent d'elle comme de leur première chemise, ou bien, que s'ils s'occupent d'elle c'est pour retarder sa salutaire émancipation. Attendons !

FINANCES

Paris, 14 mars 1908.

La réponse des primes s'est effectuée sur un marché assez ferme. Notre Rente gagne 3 centimes à 97,65. Fonds Etrangers irréguliers, Portugais meilleur à 62,62. Extérieure plus faible à 94,15. L'Italien reste à 102,90 et le Russe 5 % 1906 à 96,20. Nos sociétés de crédit sont en excellente tendance. Crédit Lyonnais 1183, Crédit Foncier 708, Comptoir d'Escompte 680. La Société Générale s'inscrit à 667. La souscription aux 70,000 obligations des chemins de fer de Sao Paulo et Rio Grande a été un véritable succès pour cet établissement. Valeurs industrielles hésitantes. Suez 4410. Vive reprise du Rio à 1580. Le Bec Auer s'avance à 723.

En Banque, les Pétroles Colombia se négocient à 414. Les obligations 5 % des Forces motrices de la Haute Durance sont fermement tenues à 493,50. Les recettes de cette Société sont assurées par avance et les bénéfices de cette affaire confirment l'absolue garantie dont jouit l'emprunt obligataire. L'obligation 5 % Buenos-Ayres Midland cote 461,50, à ce cours son intérêt annuel de 25 fr. lui donne un rendement de 5,41 % net, puisque la Cie prend à sa charge tous les impôts français existants.

La Compagnie générale des Phosphates, dont les actions seront introduites prochainement, est la seule des Compagnies phosphatières placée dans une condition aussi privilégiée.

Nos chemins de fer sont bien tenus.

Tablettes d'un spéculateur, 5, r. d'Amboise, Paris.

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ DU Dr FRANCK PURGATIFS — DÉPURATIFS — ANTISEPTIQUES 3494

TRIBUNAUX

Cour d'assises du Nord

LES VOLS DANS L'ARRONDISSEMENT de Valenciennes

Samedi à midi ont continué devant la cour d'assises du Nord les débats de cette affaire.

Vingt-sept témoins ont encore déposé puis, en un virulent réquisitoire, le ministère public a réclamé une peine sévère contre trois des accusés et a semblé abandonner tacitement contre les deux autres accusés les faits qu'on leur reprochait.

Très brièvement, les avocats présentèrent la défense de leurs clients.

Il était trois heures quand le jury entra dans la salle des délibérations. Il avait à répondre à deux cent quarante et une questions, ce qui lui demanda une grosse heure. Se conformant au réquisitoire, il apporta un verdict affirmatif pour trois des accusés, et négatif pour les autres.

La cour, après en avoir délibéré, a prononcé les condamnations suivantes :

[illegible] 10 ans de travaux forcés et [illegible]

Défenseur : Me Pennelier.

J.-B. Jouglet, 10 années de travaux forcés, peine qui, suivant décision de la Cour, sera confondue avec les huit années de travaux forcés auxquels il a été condamné il y a trois mois par la cour d'assises du Nord.

Défenseur : Me Delangre.

Georges Défaut, 5 ans de réclusion et 5 ans d'interdiction de séjour.

Défenseur : Me Billecard.

Léon Jouglet et Julienne Dromart, veuve Mathieu, sont acquittés.

Défenseurs : Me Vitrant fils et Treifous.

***

Pour la peine de mort

Ajoutons qu'avant de se séparer, la plupart des jurés ont signé une pétition protestant contre l'application trop rare de la peine capitale « voulue par les jurys » et s'opposant au vote de tout projet la supprimant de nos codes, exprimant toutefois le vœu que les exécutions aient lieu dans les prisons.

***

Le crime de la rue des Débris-Saint-Etienne

La session étant close, M. le président Thullier a entendu le sieur Cassart, ancien garçon épicier à Lille, qui, le 12 décembre dernier, tua sa femme par jalousie et qui, par l'entremise de Me Treifous, avocat, présentait une demande de mise en liberté provisoire, n'ayant pas comparu à la session supplémentaire de mars.

La demande de Cassart a été rejetée.

Les Mauvais Temps

Les temps froids et humides que nous subissons exercent une influence fâcheuse sur la santé et occasionnent chez beaucoup de personnes des douleurs, des maux de tête, des migraines, des névralgies, du rhumatisme. Dans certaines régions, l'influenza a fait sa réapparition et sévit avec beaucoup d'intensité sous des formes différentes.

Le premier soin à prendre en ces cas est de se tenir le corps libre à l'aide d'un purgatif léger pris pendant plusieurs jours de suite, ou, mieux encore, d'un laxatif, qui ait, de plus, comme les Dragées de Santé Dubus, la propriété de rafraîchir le sang et de favoriser l'expulsion rapide des résidus et déchets digestifs.

L'usage régulier de ces dragées évite bien souvent tous les malaises ci-dessus.

On trouve ces dragées dans toutes pharmacies au prix de 1 fr. 50 la boîte de 100 dragées. Dépôt principal : Pharmacie, rue des Arts, 7, Lille. 14672

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac, et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées. 13306

PAGES LITTÉRAIRES

VISITE DE MARI

Par Georges RICOU

M. Vaudelet pénétra par la porte de service. Il leva poliment son chapeau à l'entrée du foyer des artistes, traversa rapidement la pièce, un peu gêné par les regards curieux dont les camarades de sa femme l'examinaient ; puis il gravit lentement l'escalier, s'effaçant pour laisser passer les visiteurs qui descendaient. Arrivé à la loge de sa femme, il entendit un murmure de voix, sans qu'une phrase fût perceptible. Il se décida et frappa. Au bruit discret qu'il fit, une habilleuse sortit d'une loge voisine :

— Ah ! c'est vous, monsieur Vaudelet !... Vous devriez bien revenir tout à l'heure, Mlle Mière est occupée...

— Mais j'entends des voix chez ma femme !

— Justement... c'est le ministre qui cause avec elle...

— Le ministre !... Eh ! bien, je le connais-...

L'habilleuse prit un air revêche et, rentrant dans la loge, elle prononça :

— Faites comme vous voudrez !

M. Vaudelet hésita. Puis, poussé par un sentiment d'orgueil, il frappa à nouveau :

— Qui est là ?

— C'est moi, ma chérie !...

En même temps, M. Vaudelet tourna le bouton et entr'ouvrit la porte.

— Tiens, monsieur Vaudelet !

Et le ministre, embarrassé, lui tendit la main, ajoutant :

— Je faisais la cour à votre femme !

— C'est gentil à vous de le lui rendre visite... Vous étiez dans la salle ?...

— Non ! pas encore... mais je vais y aller... D'ailleurs, voici la sonnette qui m'appelle.

Le ministre s'approcha de Mlle Mière. La mine contrariée, elle était placée devant sa psyché et procédait aux soins de son maquillage :

— Vous me permettez de prendre congé de vous ?

— Ce n'est pas moi qui vous chasse, j'espère ? interrogea M. Vaudelet.

— Nullement... j'allais partir. N'est-il pas vrai, madame ?

Sans répondre à sa question Mlle Mière interrogea :

— Vous verrai-je au prochain entr'acte ?

— Je vous laisserai aux bons soins de votre mari.

— Alors, à demain ?...

— Non ! à après-demain ! Demain, nous avons séance de nuit à la Chambre.

— A après-demain alors.

Et Mlle Mière tendit sa main que le ministre embrassa. M. Vaudelet le reconduisit jusqu'à la porte. Quand il revint près de sa femme, il eut la surprise d'un accueil un peu sec.

— Vous êtes un joli serin, mon ami !

— Mais, chère amie...

— Quand on sait le ministre dans la loge de sa femme, on reste à la porte.

— Je ne suis pas un mari complaisant !

— Ce n'est pas de la complaisance... C'est de l'adresse. Vous venez de faire une bêtise et vous ne la sauverez pas par de grands mots.

M. Vaudelet devint rouge et balbutia :

— Si je n'ai pas le droit d'entrer chez ma femme, maintenant !...

— Mon ami, quand vous traitez vos affaires, est-ce que je pénètre dans votre bureau ? Non, n'est-ce pas ? Je reste à la porte.

— Cela n'a aucun rapport...

— C'est absolument la même chose. Quand le ministre est chez moi, je m'occupe de mes affaires.

— Vous voulez dire qu'il vous fait la cour ?

M. Vaudelet avait prononcé cette phrase avec aigreur, Mlle Mière répliqua aussitôt :

— Quand un homme parle intimement avec une femme, il lui fait toujours la cour, pourvu qu'elle ne soit ni vieille ni laide. Il n'est pas nécessaire d'être comédienne pour qu'il en soit ainsi. Vous pouvez ajouter qu'une femme qui a besoin d'un homme se laisse toujours faire la cour. Je ne fais aucune difficulté pour vous avouer que le ministre et moi nous étions en flirt. Il était donc tout à fait inutile d'entrer...

M. Vaudelet serra les poings, marcha pendant quelques pas, puis se plaça derrière sa femme, en face de son visage reflété par la psyché.

— Vous voulez me faire jouer un rôle ridicule ?

— C'est-à-dire que vous vous ingéniez à en jouer un. Je n'y suis pour rien.

— Ceci est délicieux... J'ai l'air d'un...

— ... D'un mari, tout simplement.

— ... D'un mari... soit !... mais d'un mari d'une espèce particulière, et vous voulez me persuader que c'est de ma faute.

— Ce n'est certainement pas de la mienne !...

— C'est entendu, vous avez raison...

— Parfaitement ! Vous avais-je prié de venir me voir dans ma loge ?...

— Mais enfin, il me semble...

— Il vous semble mal !... Si je travaillais dans un atelier de couture, est-ce que vous viendriez me voir chaque fois que vous passeriez dans le quartier ?

— Non !

— Eh ! bien, ma loge, c'est mon atelier de couture.

— Cela n'a aucun rapport !

— C'est identiquement la même chose !

— Alors, vous me consignez à la porte de votre loge ?

— C'est ce que je devrais faire !... Mais je ne suis pas aussi intransigeante : je vous permets de venir m'y voir, mais quand je suis seule.

— Vous ne supposez tout de même pas que je vais vous laisser recevoir tous les hommes chez vous, seul, je n'aurai pas le droit de venir vous voir.

— Vous prenez pour un droit ce qui n'est qu'une tolérance !

M. Vaudelet se promena à nouveau, sans parler ; puis, s'arrêtant brusquement, il frappa un coup de poing sur un guéridon :

— Eh ! bien, non ! c'est un rôle que je ne jouerai pas !

— Il ne fallait pas m'épouser.

— Vous avez voulu le mariage !...

— Je l'ai voulu, c'est vrai ! mais je ne vous ai pas forcé à exécuter ma volonté... Ai-je demandé votre main ?

— Je sais bien que non... Mais, ce jour-là...

— Vous le regrettez ?...

— Ah ! si j'avais su !...

— Vous auriez dû savoir !... D'ailleurs, le divorce existe, pour nous comme pour les autres... Si vous voulez en user, libre à vous. Il me répugnerait de garder un mari malgré lui...

M. Vaudelet se calma et pria :

— Mais, chère amie... pourquoi me menacez-vous ?... Je n'ai jamais parlé de divorce...

— Alors, mon cher ami, épargnez-moi vos scènes, qui sont fastidieuses et m'énervent inutilement.

A ce moment, on frappa à la porte et une voix clama :

— Mademoiselle Mière, en scène !

M. Vaudelet reprit son chapeau et prononça :

— Je retourne dans la salle. Je viendrai vous reprendre à la fin.

Et il sortit, descendit l'escalier et traversa à nouveau le foyer sous les regards curieux des camarades de sa femme.

LES CYCLES J.C. SONT LES MEILLEURS

Cyclistes, exigez le nouveau GUIDON RÉVERSIBLE et les JANTES BOIS CUIRASSÉES

J. COMTE, Constructeur, 35, r. des Pinçons, PARIS

AGENTS DANS TOUTES LES VILLES 2885

Un autre succès à Tourcoing

Nous n'avons pas grande confiance dans un homme qui ne remporte qu'un succès passager, mais nous avons foi dans une personne qui réussit constamment dans ses entreprises. Il en est de même pour l'efficacité d'un remède, nous y croyons forcément lorsque chaque semaine nous entendons répéter dans notre entourage les résultats merveilleux obtenus par ceux qui l'ont employé. Aujourd'hui, nous vous faisons connaître encore un autre cas à Tourcoing. M. V. Nys, rue des Girondins, 24, Tourcoing, nous dit : « C'est depuis quatre ans que je me plaignais à chaque instant des reins. Parfois les douleurs étaient si cruelles que tout mon dos me faisait mal ; et lorsque, baissé, je voulais me relever, j'avais peine à me retenir de crier. La nuit je ne dormais pour ainsi dire pas, et j'étais forcé de me coucher toujours du même côté, n'osant me retourner, car le moindre mouvement, même couché, m'était douloureux. Le plus souvent, je me levais le matin plus fatigué que la veille ; je ne mangeais plus, je dépérissais malgré les soins du médecin et je fus même forcé de garder la maison pendant six mois.

« C'est alors que je voulus me traiter moi-même avec les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Leviny, 120, rue du Grand-Chemin, Roubaix. Je fus tout heureux, dès les premiers jours, de me sentir déjà bien soulagé, mes douleurs disparaissaient, mon état s'améliorait et, en moins de deux semaines de traitement, j'étais complètement rétabli. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

On trouve les Pilules Foster (marque originale) chez tous les pharmaciens, 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat : Spécialités Foster, E. Binac, Pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Dans l'intérêt de votre santé, si vous voulez avoir un bon résultat, exigez la véritable boîte, avec la signature « James Foster », et refusez toute imitation ou substitution. — 2 3814

Pour se guérir promptement des Rhumes, Toux, Bronchites, Enrouements, Catarrhes, Grippe, Asthme, Influenza, Phtisie, Tuberculose, pour se fortifier les bronches, l'estomac et la poitrine, il suffit de prendre chaque repas deux COUTTES LEVASSEUR de Trouette-Perret. — 3 fr. la fl. toutes pharmacies. 3457